



« Les Amis de Saint Brevin »

*ASSOCIATION agréée par arrêté préfectoral
pour la protection de l'Environnement*

Hôtel de ville 44250 Saint Brevin les Pins

Site : www.lesamisdesaintbrevin.fr

***La problématique du Boivre sur la plage
de l'Ermitage et des Rochelets***

Inventaire des solutions techniques

A- Stockage en période estivale des effluents des stations d'épuration de Saint Brevin les Pins et de Saint Père en Retz

- Fermeture de la vanne de la « route bleue ».
- Acquisition des marais de la Giguenais.
- Stockage par inondation des marais.
- Reprofilage de la plage pour la période estivale.

B- Evacuation sur la plage de l'Ermitage par pompage et lagunage

- Ouverture de la vanne de la « route bleue ».
- Evacuation sur la plage par pompage nocturne quotidien.
- Reprofilage de la plage pour la période estivale.

C- Evacuation du Boivre sur la plage des Rochelets et retour à la situation antérieure à 1945.

- Expropriation des terrains.
- Construction d'un pont allée des Cigales.
- Terrassement au travers de la dune et de la forêt dunaire.
- Construction d'une station de pompage.
- Rejet des effluents de la station d'épuration au milieu de la plage (solution CEP : M. De Villepin).
- Reprofilage temporaire et aléatoire de la plage.

D- Evacuation en mer au large à partir des ouvrages existants.

- Construction d'une station de pompage.
- Canalisation béton sur fondations pour refoulement avec clapet anti-retour.
- Reprofilage définitif de la plage (solution proposée par le Collectif Boivre).

E- Evacuation du Boivre vers la station d'épuration du Bodon avec rejet en Loire.

- Rejets de la station d'épuration des Rochelets et des eaux du Boivre à partir d'un réseau longeant la « route bleue » avec des stations de relevage.
- Fermeture définitive de la vanne de la « route bleue ».
- Reprofilage définitif de la plage.
- Solution pérenne.

F- Solution provisoire pour la saison 2010

Quelques chiffres

Analyse comparative des différentes solutions

Solution	Avantages	Inconvénients	Observations
A	<p>Cette solution pourrait régler en période estivale, le rejet des stations d'épuration sur la plage.</p>	<p>Procédure longue de rachat des marais</p> <p>Mécontentement des agriculteurs riverains (pour les troupeaux et les fourrages)</p> <p>En cas de pluviométrie importante en période estivale, obligation de rejet sur la plage</p> <p>Coupure de la route des marais de St Brevin et inondation possible des habitations riveraines en amont de la « route bleue »</p> <p>Coût important de reprofilage de la plage, à reconduire chaque année</p>	<p>Solution présentant peu d'intérêt au regard des enjeux sur la plage.</p> <p>Cette solution ne résout que la pollution de la plage l'été</p>
B	<p>Cette solution, testée par la municipalité de St Brevin en 2008, peut être une solution transitoire en attendant des travaux définitifs</p>	<p>Nécessité d'un suivi efficace des services municipaux pour ne pas reconduire l'épisode des inondations des riverains de janvier 2009.</p> <p>Condamnation d'une partie de la plage pour le lagunage</p> <p>Ne règle pas les problèmes de pollution</p> <p>Coût important des travaux de terrassement avant et après saison</p> <p>Pompage nocturne par automatisation de la pompe (en niveau et en horaire)</p> <p>Nécessité, par sécurité, d'une pompe de secours.</p>	<p>Idem solution A ci-dessus</p>

Solution	Avantages	Inconvénients	Observations
C	Aucun – voir observations	<p>Expropriation des riverains pour acheminer le Boivre à son site antérieur</p> <p>Réalisation d'un pont pour le passage sous l'allée des Cigales</p> <p>Construction d'une station de pompage</p> <p>Terrassement de la dune sur plusieurs mètres de profondeur pour l'implantation des tuyauteries de refoulement</p> <p>Compte-tenu de la profondeur des rochers à cet emplacement, nécessité de réaliser des fondations profondes sur pieux sur tout le linéaire, jusqu'aux rochers des Rochelets</p> <p>Refoulement en mer, au large, sur 1 ou 2 kms avec traversée de la plage</p> <p>Cette solution ne fonctionnait déjà plus en 1934 !</p> <p>On ne règle pas les problèmes de pollution de la plage</p> <p>Coût exorbitant au regard d'un échec prévisible</p> <p>Nécessité de reprofilage de la plage et reboisement de la dune sur plusieurs centaines de mètres</p>	<p>Cette solution qui consiste à revenir de 80 ans en arrière, avait à l'époque (1934), compte-tenu de l'ensablement de la plage, été abandonnée, pour la réalisation d'une déviation du Boivre à son embouchure actuelle. Les travaux furent réalisés entre 1945 et 1947 et donnèrent satisfaction jusqu'au tout début des années 2000.</p>

D	<p>On utilise les équipements existants La plage retrouve sa vocation Les riverains ne risquent plus les inondations Les marais peuvent être maintenus à niveau constant</p>	<p>Construction d'une station de relevage avec 2 pompes supplémentaires à l'emplacement actuel Réalisation d'une canalisation en béton, fondée sur micro-pieux, pour le refoulement en mer, jusqu'aux rochers des Malfiches Reprofilage définitif de la plage Nécessité de s'assurer de la qualité des effluents des stations d'épuration rejetés au large</p>	<p>Solution préconisée par le Collectif pour la réhabilitation des plages de l'Ermitage et des Rochelets</p>
E	<p>Absence de rejets en mer La plage retrouve sa vocation Les riverains ne risquent plus les inondations Les marais sont à un niveau constant à définir avec le Syndicat des marais de la Giguénais, en été comme en hiver Les terrains à l'ouest de la « route bleue » sont disponibles pour des projets à définir (plan d'eau avec base de loisirs, golf, etc....) Suppression de l'exutoire actuel</p>	<p>Nécessité d'une étude de dimensionnement des ouvrages et des stations de relevage Coût important pour l'investissement initial</p>	<p>La meilleure solution et définitive Cette solution est d'ailleurs souhaitée par les Amis de Saint-Brevin</p>
F	<p><i>Solution provisoire pour l'été 2010</i> Mise en place d'une tuyauterie (type ECOPAL) diamètre : 600 avec raccordement sur la pompe CHABOT actuelle, avec terrassement dans la dune pour évacuation directe vers l'Océan Reprofilage de la plage par scraper et bulldozer Pompage nocturne</p>		

Quelques chiffres

- Le marais de la Giguenais s'étend sur 500 hectares dont 450 sur Saint-Père en Retz et 50 seulement sur la commune de Saint Brevin les Pins
- Le bassin versant est d'environ 5 000 hectares. Sont concernées les communes de Saint Brevin les Pins, Saint Père en Retz, Frossay, Saint Viaud, Saint Michel Chef Chef et Le Clion (commune de Pornic)
- Nécessité l'été de mettre le marais à + 4,44 mètres en cote marine pour le pacage des animaux. La partie du marais située sur la commune de Saint Brevin les Pins peut supporter 5,20 mètres sans aucun problème.
- Actuellement, le marais ne peut plus s'écouler gravitairement, même avec pelleteuses, en dessous de la cote 4,90 mètres, d'où nécessité de la pompe actuelle de 1 000 m³ / heure, avec évacuation à environ + 7 mètres en CM (cote moyenne, zéro des cartes marines)